

Bilan du premier Comité académique de la mise en place de la réforme du lycée

La mise en place rapide de la réforme du lycée, dès cette rentrée 2019, a fait apparaître certaines difficultés, plus particulièrement, pas de vision lointaine et pas encore d'articulation précise avec l'enseignement supérieur. Il faut une meilleure communication avec les familles par rapport à la dématérialisation du dossier élève (cyclade).

Choix des spécialités :

Même si cette réforme propose une plus grande liberté de choix, les interrogations demeurent sur l'organisation des 3 spécialités.

Bilan académique : Il y a environ 9 spécialités, en moyenne, dans chaque établissement. Sur l'ensemble de l'académie cela représente 201 triplettes (400 nationaux) et 80% des élèves sont répartis dans 19 triplettes (15 nationaux).

Il est à noter aussi qu'il y a certaines spécialités avec plus de filles que de garçons, situation inédite notamment en histoire de l'art, LCA et les disciplines scientifiques (physique, SI et NSI). L'écart est encore plus important et inquiétant au niveau national. L'organisation des spécialités n'est pas imposée dans les établissements, mais une inquiétude demeure sur les possibilités en fonction de sa taille. Le lycéen doit avoir un temps de découverte et pas de tripléte imposée.

Organisation des conseils de classe : Beaucoup d'établissements envisagent des conseils de classe par spécialité plutôt que par classe (tronc commun) mais rien n'est imposé sachant que le deuxième trimestre sera déterminant pour l'abandon d'une des spécialités en liaison avec le parcours sup.

Une inquiétude sur la disparition possible de certaines spécialités comme les sciences de l'ingénieur en terminale.

Contenu de formation et évaluations :

Il a été évoqué le contenu ambitieux des programmes et l'inquiétude sur la faisabilité du programme de français : 16 textes en série technologique et 24 en série générale avec la grammaire et l'oral. La question sera posée aux IPR concernés et une proposition sera donnée aux professeurs de lettres.

Les élèves doivent s'inscrire entre le 25 novembre et le 16 décembre sans modification possible après cette date, le retour et la confirmation se feront le 09 janvier 2020. Le candidat recevra sur son compte « Cyclade », les convocations, les confirmations, les avis d'adaptation aux épreuves. Une incertitude demeure concernant l'information aux familles. L'ouverture de la banque nationale de sujets (BNS) aux chefs d'établissements qui devait se faire le 19 novembre a pris du retard sachant qu'à partir du 02 décembre les enseignants devaient prendre connaissance des barèmes, des sujets non modifiables.

Le choix du sujet doit être fait en fonction de la progression. Il est prévu un temps de préparation d'une ou deux demi-journées entre le 02/12 et le 16/01.

L'E3C numéro 1 est programmée entre le 20 janvier et le 6 mars sachant que la 5ème semaine permet les corrections.

L'E3C numéro 2 est programmée entre le 30 mars et le 25 mai avec la BNS accessible le 1er mars.

Il est prévu la dématérialisation des copies qui seront versées sur les comptes des candidats. Le SE-UNSA a demandé des précisions sur le mode de correction (grilles d'évaluation) et sur les annotations sur les copies : celles-ci seront fournies prochainement. Il faudra aussi organiser une épreuve de rattrapage des "absents ».

La situation des enseignants :

Même si les enseignants se sont investis énormément pour permettre le démarrage de la réforme dans les meilleures conditions, la surcharge de travail est réelle en particulier dans les LV et l'adéquation entre sujets de bac et niveau des élèves en compréhension écrite dans les sections technologiques. Ils sont surtout inquiets des calibrages des sujets (seront-ils adaptés à l'avancement du travail avec leurs élèves ?), de l'absence de repères sur les exigences et de leur capacité à préparer correctement les élèves ou à « corriger le tir » dans le peu de temps qui reste avant les épreuves. Le report de la date d'accès aux sujets ne peut que leur compliquer un peu plus la tâche.

Une rémunération est prévue sans autre précision. La fatigue qui est liée à la correction sur écran, peut poser problème.

L'avis des élèves.

L'évolution du groupe « classe » en un groupe moins figé ne pose pas de problème ainsi que l'approbation de la réforme. Ils sont satisfaits du contenu des cours et des nouvelles méthodes de travail. Ils sont inquiets de ne pas connaître les attendus des "études supérieures" pour savoir quelles spécialités garder.

Rentrée 2020 :

Il a été annoncé que, pour la prochaine rentrée, la carte des spécialités serait revue.

[Le SE-UNSA est intervenu concernant la migration possible d'une spécialité à une autre et vers une meilleure adaptabilité et sur le dédoublement en fonction des spécialités.](#) Il a été rappelé qu'aucune triplette ne sera imposée. Il faudra améliorer la communication, dès la seconde, vers les familles plus particulièrement en intégrant les filières technologiques qui font partie intégrante du processus d'orientation.

Il faudra améliorer l'information des modalités d'organisation mais aussi sur celles de la correction.

Il faut que les conditions d'organisation garantissent à la fois la sérénité du déroulement des épreuves et la sincérité de l'évaluation en évitant de faciliter la « triche ».

[Le SE-Unsa propose la création d'une nouvelle fonction pour l'organisation des épreuves dans chaque établissement et le suivi des élèves \(national\).](#)

Les enseignants sont très nombreux à souligner que les corrections se dérouleront en même temps que les cours, souvent en même temps que le bac blanc des terminales. Afin il faudra revoir le calendrier insoutenable qui met tous les personnels en difficulté.

Dernière minute : Pour les corrections des E3C, il y aurait création d'une indemnité de 50 € par session, par groupe d'élèves équivalent à une classe .Cette somme est provisoire puisque qu'elle ne concerne que le niveau première.